



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation des hôpitaux de Lot-et-Garonne

Question orale n° 554

Texte de la question

M. Guillaume Lepers interroge Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la situation hospitalière en Lot-et-Garonne. En effet, lors des dernières vacances scolaires, les urgences des hôpitaux du département ont été régulées en raison d'un problème d'effectif alors qu'elles constituent souvent la dernière solution face au manque de médecins généralistes. Au-delà des soins d'urgence, de nombreux services des hôpitaux du département font face à un manque de personnel, dont celui de la pédiatrie comme au pôle de santé de la vallée du Lot de Villeneuve-sur-Lot. Cette situation est aggravée par l'absence de pédiatres libéraux dans cette partie du département. Or, si un territoire rural n'est plus en capacité de soigner ses enfants, c'est son avenir et son dynamisme qui sont compromis. De surcroît, la direction commune des hôpitaux du département fait face à de nombreuses contraintes pour gérer les établissements de soins. En effet, en plus d'une situation budgétaire plus que difficile, elle fait face à des difficultés administratives et bancaires pour planter sur la commune de Fumel une cuisine centrale ; elle perd aussi du personnel soignant par le manque d'attractivité qu'impose le plafonnement des rémunérations. Tous ces éléments contribuent à dégrader l'offre de soins proposée en Lot-et-Garonne. Aussi, il souhaite, d'une part, savoir quelles solutions le Gouvernement envisage pour assurer une continuité des soins hospitaliers en Lot-et-Garonne, particulièrement pour les services d'urgence et en matière de soins pédiatriques. D'autre part, il souhaite savoir si le Gouvernement envisage de lever le plafonnement des rémunérations du personnel soignant dans les hôpitaux situés dans les déserts médicaux et comment il compte assurer l'équilibre financier desdits établissements.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Lepers](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (3^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 554

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [27 janvier 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [27 janvier 2026](#)